

**DELIBERATION N° 2001/04-10 - DESIGNATION
D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON SAINTE-THERESE**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'en vertu des dispositions du décret n° 91-1415 et de la circulaire n° 92/21 du 3 août 1992, un Conseil d'Etablissement a été constitué au sein de la Maison Sainte-Thérèse à LUDRES.

Selon l'application de ce décret, le Maire ou un membre du Conseil Municipal y est délégué, avec voix consultative.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de désigner M. CLAUDOTTE comme délégué au Conseil d'Etablissement de la Maison Sainte-Thérèse.